cerfa

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e), (1) _____

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence :

Emplacement (2) : _____

à partir du __/__/____ au __/__/____ entre __:__h. et __:__ h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le __/__/____ Signature

Je soussigné, Monsieur Daniel LECUREUIL, Maire de la commune de BREHAL

VU la demande ci-dessus;
VU les pouvoirs du Maire en matière de Police, notamment les articles L.2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L.3321-1 et L.3334-2, alinéa 1 ;

ARRETE :

M. (1) _____

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie :

Emplacement (2) : _____

à partir du __/__/____ à __:__ au __/__/____ à __:__

à l'occasion de (3) _____

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson.

Ampliation du présent arrêté, chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,transmis à : Fait à BREHAL , le ...../...../.....

Monsieur le Maire,
Daniel LECUREUIL

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.